

LE PRÉJUDICE

DÉFINITION

Condition *sine qua non* de la RC, le préjudice est la lésion d'un intérêt juridiquement protégé découlant du dommage correspondant

LA QUALIFICATION DES PRÉJUDICES

MATÉRIEL

atteinte causée aux biens + pj purement économique

CORPOREL

atteinte causée à l'intégrité physique (DINTILhAC)

MORAL

atteinte causée aux sentiments + droits de la personnalité

ECOLO

Préjudices **PATRIMONIAUX**

Préjudices **EXTRA-PATRIMONIAUX**

avant et **après** consolidation

- Dépenses de santé actuelles
- Frais divers
- Pertes de gains professionnels actuels
- Dépenses de santé futures
- Frais de logement adapté
- Frais de véhicule adapté
- Assistance par tierce personne
- Pertes de gains professionnels futurs
- Incidence professionnelle
- Préjudice scolaire, universitaire ou de formation

- Déficit fonctionnel temporaire
 - Souffrances endurées
 - Préjudice esthétique temporaire
 - Déficit fonctionnel permanent
 - Préjudice d'agrément
 - Préjudice esthétique permanent
 - Préjudice sexuel
 - Préjudice d'établissement
 - Préjudices permanents exceptionnels
- ces pj peuvent en pcp être réparés pour les personnes en état végétatif (2^e 22/2/95)

- pj d'**angoisse de mort imminente** : pj autonome (mixte, 25/3/22) si conscience victime (mixte, 25/3/22) + si décès victime (sinon rattaché aux SE) (1^{ère} civ., 11/7/24)
- pj d'**attente et d'inquiétude des proches** (mixte, 25/3/22) = inquiétude liée au sort d1 proche, admis si ce proche est "décédé" ou a subi une "atteinte grave"
- pj d'**anxiété** = angoisse née du risque de développer pathologie grave (amiante, DES /ex). cd^o : insuffisance de la simple expo + **risque élevé** (1^{ère} civ, 18/2/26, 21-23415 + 1^{ère} civ, 18/12/24)

LES CARACTÈRES DU PRÉJUDICE

Caractères cumulatifs

Les évoquer rapidement dans la majeure en même temps que la qualification du préjudice

PERSONNEL = être atteint ds son patrimoine, son corps, ses sentiments. Victime /ricochet OK mais pas pj /ricochet /ricochet !

CERTAIN = pj effectif OK mais pas hypothétique mais OK pj futur & perte de chance (dispari^o probabilité d'obtenir avantage ou d'éviter une perte, dispari^o certaine+actuelle, même si minime (1^e civ., 1/1/13). Répara^o à hauteur chance perdue jamais à hauteur de l'avantage perdu (1^e 9/4/01)

LÉGITIME = exclusions 1) victime participe au dommage / 1 fait illicite 2) pj résultant de la naissance (L 3/02) 3) revenus illicites

LA SÉPARATION DES POUVOIRS

LA LIMITATION DU POUVOIR PAR LE POUVOIR

La pensée de Montesquieu



Dans *l'Esprit des lois* (1748), Montesquieu considère que *“tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser”*. Il considère que l'organisation politique doit limiter le pouvoir : *“il faut que par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir”*.

Il propose de diviser les institutions politiques en trois “puissances” (ou “pouvoirs”) :

- la “puissance législative”
- la “puissance exécutive”
- la “puissance de juger”

Ces trois puissances doivent collaborer ensemble dans la mesure où chaque organe peut participer à la fonction d'un autre organe :

- la faculté de statuer : capacité pour la puissance législative de voter les lois
- la faculté d'empêcher : capacité pour la puissance exécutive de s'opposer à la puissance législative (le “veto”)

LA SÉPARATION ENTRE LES POUVOIRS

Typologie

L'organe législatif peut être :

- monocaméral : l'organe législatif est composé d'une seule chambre (ex. : Constitutions de 1791 et de 1848 ; Constitution grecque)
- bicaméral :
 - l'organe législatif est composé de deux chambres. La chambre basse représente le peuple et la chambre haute peut représenter soit les Etats fédérés (Etats-Unis d'Amérique, Allemagne), soit les collectivités territoriales (Constitution de 1958), soit la noblesse (Chartes de 1814 et de 1830).
 - le bicamérisme est, en règle général, inégalitaire dans la mesure où une chambre a davantage de compétence que l'autre (exception : Italie)
- polycaméral : l'organe législatif est composé de plusieurs chambres (ex. : le Consulat).

L'organe exécutif peut être :

- monocéphale : l'organe exécutif est composé d'une seule personne : le Chef de l'Etat (ex. : Etats-Unis d'Amérique)
- bicéphale : l'organe exécutif est composé du Chef de l'Etat et du chef du Gouvernement (ex. : les régimes parlementaires)
- polycéphale : l'organe exécutif est représenté par un collège de plusieurs personnes (ex. : Constitution de 1795 et de 1799)

LE RÉGIME PARLEMENTAIRE

Définition

Régime politique au sein duquel le Gouvernement est politiquement responsable devant le Parlement.

Typologie



Régime parlementaire moniste

- le Gouvernement est responsable politiquement devant un seul organe : le Parlement
- le chef du parti politique à la chambre basse est chargé de composer un Gouvernement qui, après avoir obtenu la confiance de ladite chambre, est chargé de mener la politique du pays. En contrepartie, la chambre exerce un contrôle sur les activités du Gouvernement et peut mettre en jeu sa responsabilité politique par l'adoption d'une motion de censure.

Régime parlementaire dualiste (ou “orléaniste”)

- le Gouvernement est responsable devant deux organes : le Parlement et le Chef de l'Etat
- Apparaît en France sous la Charte de 1830

LE RÉGIME PRÉSIDENTIEL

Régime politique au sein duquel le président cumule les fonctions de Chef de l'Etat et de chef de Gouvernement et n'est pas responsable devant le parlement (ex. : Etats-Unis d'Amérique). Se caractérise par les *checks and balances* qui constituent un mécanisme de rééquilibrage automatique des pouvoirs publics au cas où l'action de l'un des trois organes porterait atteinte à l'existence ou à l'indépendance des deux autres organes.

Pour certains le régime américain devrait être qualifié de régime “congressionnel” dans la mesure où le Congrès constitue la pierre angulaire du régime. Moyens d'action de la suprématie du Congrès : la prépondérance des commissions parlementaires dans la procédure législative ; la prépondérance des partis dans la désignation des candidats aux primaires pour l'élection du président ; possibilité de faire échec au veto présidentiel.

